

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

PRO DETER BAC

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

Date de révision : 18 Décembre 2008 - Version : 2

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : PRO DETER BAC
Référence : P3088 (4 x 5 kg)
Utilisation du produit : Détergent désinfectant - produit uniquement pour usage professionnel

Identification de la société/entreprise

Société/Entreprise : PRODIM
Adresse : ZI des Estroublans, 29 bd de l'Europe BP 30216
13746 VITROLLES
Tél : +33 (0)4 42 10 88 00
Fax : +33 (0)4 42 10 88 01
Appel d'urgence : 01 45 42 59 59 (ORFILA)
Centre antipoison : 03 83 32 36 36 (Nancy)

2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Xi; R36
N; R50

Human health hazards : Irritant pour les yeux.

Dangers pour l'environnement : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. Composition/Informations sur les composants

Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

≥5 - <15% tensio-actif non ionique, phosphates

<5% tensio-actifs cationiques

Contient du parfum

Contient des désinfectants

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
Alcool gras éthoxylé d'>5 EO	Polymère.		2 - 5	Xn; R22 Xi; R41 Xn; R21/22
Chlorure de benzalkonium	270-325-2	68424-85-1	2 - 5	C; R34 N; R50

Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. Premiers secours

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.
- Traitements spécifiques** : Non disponible.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique sèche ou de gaz carbonique (CO₂). Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Moyens d'extinction – Non utilisables** : Aucun connu.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Cette substance est très toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone, oxydes de phosphore, oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions relatives à l'environnement** : Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.
- Petit déversement :** : Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.**

7. Manipulation et stockage

Manipulation	:	Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter le rejet dans l'environnement. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
Stockage	:	Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker entre les températures suivantes: -5 et 40°C
Matériaux d'emballage	:	Conserver dans l'emballage d'origine.
Code ICPE	:	1172

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Valeurs limites d'exposition	:	Non disponible.
Contrôle de l'exposition		
Protection respiratoire (EN 143, 141)	:	Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.
Protection des mains (EN 374)	:	1 - 4 heures : caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile
Protection des yeux (EN 166)	:	Lunettes de sécurité
Protection de la peau (EN 467)	:	Aucune recommandation spéciale.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales

Aspect		
État physique	:	Liquide.
Couleur	:	Vert.
Odeur	:	Parfumé.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH	:	9 à 10.3 (100%)
Point d'ébullition	:	Non disponible.
Point de fusion	:	Non disponible.
Point d'éclair	:	> 100°C
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable.
Propriétés d'explosivité	:	Non applicable.
Limites d'explosivité	:	Non applicable.
Propriétés comburantes	:	Non disponible.
Pression de vapeur	:	Non applicable.
Masse volumique	:	1.07 à 1.11 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité	:	Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.
Coefficient de partage noctanol/eau	:	Non applicable.
Viscosité	:	Non disponible.
Densité de vapeur	:	Non disponible.
Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)	:	Non applicable.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité : Produit stable en condition normale d'utilisation.
Ne pas mélanger avec d'autres produits

11. Informations toxicologiques

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction : Aucun effet important ou danger critique connu.

12. Informations écologiques

Écotoxicité

R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Persistance et dégradabilité

Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.
Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète.
L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.

Catalogue Européen des déchets : 200129*

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale du transport

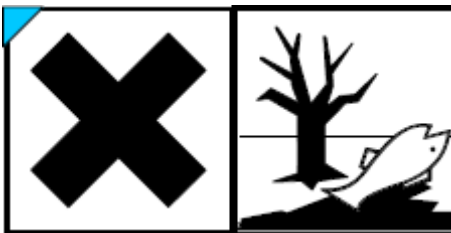
Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Classe ADR/RID	UN3082	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorure de benzalkonium)	9	III	9
Classe IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Benzalkonium chloride)	9	III	9

Veuillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.

15. Informations réglementaires

Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



Irritant, Dangereux pour l'environnement

Phrases de risque :

R36 – Irritant pour les yeux.

R50-Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

S2- Conserver hors de la portée des enfants.

S 2 6 – En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Réglementations nationales

Maladie(s) professionnelle(s) :

65 : Chlorure de benzalkonium

16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France :

R22- Nocif en cas d'ingestion.

R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R34- Provoque des brûlures.

R41- Risque de lésions oculaires graves.

R36- Irritant pour les yeux.

R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Historique

Date d'impression :

18 Décembre 2008

Date de révision :

18 Décembre 2008

Version :

2

Avis au lecteur

Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.